

La Charte de France Bénévolat

Mise à jour 2005

Ce document correspond à une charte d'engagements réciproques entre l'Association France Bénévolat et ses partenaires (associations, Centres, Antennes, Relais...). Elle a pour objet d'organiser le travail commun autour de la promotion du bénévolat, l'amélioration de l'intermédiation entre les associations et les bénévoles potentiels et une meilleure utilisation des compétences bénévoles.

Préambule

France Bénévolat a pour objet la promotion du bénévolat, la valorisation des compétences bénévoles et l'intermédiation entre les associations et les bénévoles potentiels.

Ce Projet s'inscrit dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et s'enracine dans la Déclaration Universelle sur le Volontariat.

L'adoption d'une charte sur la base d'engagements réciproques et l'intensification d'une coopération mutuelle entre les partenaires visent le développement du bénévolat en favorisant la rencontre des souhaits des personnes et des attentes des associations. Le bénévolat constitue un véritable enjeu de la construction du lien social dans une Société qui court les risques de l'individualisme et de la perte des solidarités de proximité.

Cette démarche reconnaît et renforce ainsi des relations partenariales fondées sur la confiance entre les acteurs associatifs et le respect de l'indépendance de chacun.

La Charte de France Bénévolat se fonde sur :

- une conception du bénévolat « bien commun » de l'ensemble du Monde Associatif.
- la subsidiarité comme règle régissant les relations entre France Bénévolat et les associations partenaires.
- une coopération, moyen d'action collective des associations, respectant les spécificités et l'indépendance de chacune.

I. Les principes partagés :

1) une déontologie commune :

La vocation de France Bénévolat est d'apporter son soutien aux associations qui :

- reconnaissent la place et le rôle des bénévoles,
- respectent une finalité d'intérêt général et produisent de l'utilité sociale,
- fonctionnent de façon démocratique.

France Bénévolat n'a pas à s'immiscer dans la vie des associations, ni dans la définition de leur Projet Associatif. Les associations partenaires sont en droit d'attendre un service de qualité en matière de promotion du bénévolat, de rapprochement bénévoles/associations et de réflexion sur l'évolution des besoins des associations en matière de compétences bénévoles.

2) une confiance réciproque et une mise en commun :

La confiance réciproque est une condition essentielle du développement de France Bénévolat ; elle exige le respect des engagements pris et un fonctionnement transparent et démocratique. Elle se construit dans la durée par la connaissance et la reconnaissance des rôles et identités respectives.

La mise en commun de compétences, de connaissances et d'expériences est la clef de voûte de France Bénévolat

II. Engagements de France Bénévolat :

Les missions de France Bénévolat sont décrites ci-après ; les associations partenaires apportent leur appui et leur contribution pour que ces missions soient pleinement mises en œuvre dans le cadre des principes énoncés plus haut.

1) France Bénévolat est « tête de réseau » pour les Centres locaux et leurs Antennes ainsi que les Relais :

- Définir et mettre en œuvre un plan de développement du réseau autour de la notion de « territoire de proximité », en distinguant les Centres et les Relais et en tenant compte des spécificités des publics cibles
- Capitaliser et mutualiser en permanence les bonnes pratiques et les innovations
- Définir les moyens du contrôle qualité et de l'évaluation de l'utilité sociale
- Aider à la mise en place des moyens nécessaires pour répondre aux besoins des structures locales

2) Travailler avec le Monde Associatif sur l'évolution de la demande et l'intermédiation :

- constituer un lieu collectif de documentation, d'analyse et de prospective :
 - a. sur les besoins en compétences bénévoles des associations,
 - b. sur les causes des difficultés liées au développement du bénévolat
 - c. sur les conditions d'une implication plus durable des bénévoles
- travailler sur les outils et supports de l'intermédiation : information, dispositifs téléphoniques et Internet, auto-diagnostic, conseil personnel léger, bilan de compétences et analyse des motivations, démarches collectives, validation des acquis de l'expérience bénévole...

- aider à définir les bons usages et les règles d'engagements réciproques entre les associations et les bénévoles

3) Assurer la promotion du bénévolat en France :

- lancer des campagnes et événements nationaux « ad hoc » susceptibles d'être relayés localement,
- développer des messages spécifiques adaptés à chaque catégorie de bénévoles potentiels et proposer des outils de contacts « ad hoc »,
- monter les partenariats nationaux nécessaires,
- mettre en place les moyens d'une bonne connaissance réciproque entre bénévoles et Monde Associatif (dont portail Internet)

4) Assurer les relations internationales avec les réseaux proches ou analogues, capitaliser les bonnes pratiques des différents pays et les diffuser.

III Les partenariats externes

1) Les relations avec les autres associations :

France Bénévolat et son réseau local peuvent faire bénéficier de leurs activités des associations régionales et locales non partenaires, sous réserve que celles-ci répondent aux critères déontologiques indiqués au chapitre I. Inversement, les associations partenaires peuvent coopérer avec d'autres organisations que France Bénévolat. C'est la construction d'un réseau large autour de France Bénévolat qui fera le succès de sa mission.

2) Les relations avec les autres partenaires :

Le partenariat avec des associations membres et le développement d'un réseau de Centres, Antennes et Relais constituent deux piliers fondamentaux de France Bénévolat. France Bénévolat doit toutefois développer d'autres partenariats, en particulier avec l'Etat, les collectivités territoriales et le monde économique et social au sens large (entreprises, fondations d'entreprises, organisations professionnelles et syndicales, organisations étudiantes, médias...). Le fonctionnement et les statuts de France Bénévolat doivent permettre de trouver une place équilibrée pour l'ensemble de ces partenaires.

IV. Mutualisation des compétences et des moyens

1) une structure nationale de coordination :

France Bénévolat, en tant que tête de réseau, doit mettre en place les moyens pour remplir de façon efficace ses missions, notamment :

- outils d'information et d'intermédiation entre les associations et les bénévoles potentiels, dont site Internet
- Centres, Antennes et Relais
- supports nationaux et locaux de promotion du bénévolat ;
- moyens « ad hoc » d'une coopération internationale ;

2) La communication nationale « Promotion, information et accueil » :

Les associations partenaires doivent être impliquées dans l'élaboration et la mise en œuvre sur le terrain des différentes campagnes et supports de promotion du bénévolat : campagnes média, événements, supports permanents, communication interne, site Internet...

3) La construction d'une démarche inter associative collective par le biais du bénévolat :

Les Centres, Antennes et Relais ont tout particulièrement comme rôle de favoriser la coopération inter associative en permettant la rencontre locale d'associations autour des bénévoles. Cette structuration progressive doit se faire de façon participative, en particulier avec les associations locales relevant des grands réseaux nationaux partenaires de France Bénévolat.

v. Suivi et évaluation de la Charte

France Bénévolat s'engage à mettre en place les moyens d'une évaluation régulière de son utilité sociale, tant sur le registre de l'efficacité et de l'efficience des moyens humains et financiers mis à sa disposition que sur le registre de son fonctionnement. Un Comité « ad hoc », indépendant du Conseil d'Administration, est spécifiquement chargé de cette mise en œuvre et du contrôle du respect de la Charte.

Cet engagement vaut pour France Bénévolat, ainsi que pour les Centres, Antennes et Relais qui se revendiqueront d'elle.